



## SOMMAIRE

## Point 3 de l'ordre du jour :

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Débat général (*fin*) . . . . . 129

Page

a) Evaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3260/Rev.1, E/3341, E/3342, E/3343, E/3344, E/3345, E/3346 et Corr.1, E/3347 et Corr.2)

b) Rapports du Comité administratif de coordination, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (E/3332, E/3350, E/3353, E/3364 et Add.1, E/3365, E/3368, E/3377 et Add.1 et 2, E/3378 et Add.1, E/3380 et Add.1, E/3388, E/3390)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

## Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Belgique, Hongrie, Indonésie, Mexique, Pakistan, République arabe unie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

1. M. PAZHWAQ (Afghanistan) partage l'avis des représentants qui ont parlé d'une ère nouvelle dans l'histoire des activités des Nations Unies et qui ont souligné qu'une coopération plus étroite est nécessaire pour faire face aux besoins qui augmentent rapidement. Il faut se féliciter qu'on ait mis particulièrement l'accent sur les besoins des pays sous-développés, en raison de l'intérêt spécial qu'ils présentent pour la discussion sur l'évaluation des programmes.

2. Le Conseil doit tout d'abord examiner dans quelle mesure le programme de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées a effectivement été mis en œuvre et dans quelle mesure il est resté à l'état de projet. Il doit ensuite étudier soigneusement les arrangements qu'il convient d'adopter, du point de vue institutionnel, et prendre des mesures pour renforcer les institutions existantes et en accroître l'efficacité.

3. De nombreux orateurs ont souligné que les résultats obtenus, qui sont considérables, ne représentent pourtant qu'une fraction de ce qu'il faut faire. Cela est dû dans une large mesure aux effets de la guerre froide et de la tension internationale qui en est résultée et sur laquelle on n'a pas insisté comme on l'aurait dû. On a critiqué certaines des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'Afghanistan a reçu un minimum d'assistance de la part des organisations internationales, mais il a cependant tiré profit de leurs activités et estime qu'il ne faut pas perdre de vue les difficultés auxquelles elles se heurtent. Si elles ne disposent pas de ressources supplémentaires, ces organisations pourront difficilement accroître leur efficacité. Or, dans les circonstances actuelles, alors que la guerre froide absorbe des ressources qui devraient aller normalement aux organisations internationales, il est difficile de voir comment l'on pourrait parvenir à une situation financière pleinement satisfaisante.

Pourtant, les besoins des pays sous-développés et des pays qui accèdent à l'indépendance sont tels qu'il est impossible de renoncer à les satisfaire. Au cours de son intervention, à la 1119<sup>e</sup> séance, M. Pazhwak a déjà mentionné quelques-unes des erreurs qu'il faudrait corriger. Néanmoins, il tient à souligner que ceux qui défendent la cause de l'expansion des pays sous-développés doivent se souvenir que le meilleur moyen d'aider ces pays est de renforcer les organisations relevant des Nations Unies pour qu'elles puissent fournir l'assistance qui leur est demandée.

4. Pour être à même d'aider les pays sous-développés, il est essentiel que les représentants des Nations Unies aient la possibilité d'étudier la situation sur place. Si l'on veut parvenir à une efficacité plus grande, il est donc indispensable de renforcer les bureaux que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions possèdent dans les pays sous-développés. Les visites personnelles ont toujours été extrêmement utiles, en particulier lorsqu'il s'agissait des chefs des différentes institutions spécialisées.

5. Toute modification brutale de la structure du système des Nations Unies ferait plus de mal que de bien, tout particulièrement en ce qui concerne les pays sous-développés. La stabilité et la continuité sont indispensables pour mettre en œuvre des programmes de développement.

6. Il faudrait étudier avec plus de soin les arrangements relatifs aux travaux du Conseil. Avec les méthodes actuelles, un très grand nombre des documents soumis au Conseil ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. On a beaucoup parlé de la possibilité d'augmenter le nombre des membres du Conseil, mais cette mesure ne suffirait pas à elle seule à résoudre le problème.

7. La délégation de l'Afghanistan fera connaître ultérieurement son opinion au sujet de la déclaration qui a été faite à la 1122<sup>e</sup> séance au nom du Secrétaire général par M. de Seynes.

8. La première partie du rapport d'ensemble (E/3347 et Corr.2) est claire et méthodique. Les statistiques dont il est question dans la deuxième partie présentent une très grande importance, car elles fournissent les données de base pour l'établissement des programmes de développement. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient donc envisager d'apporter une aide accrue aux pays sous-développés pour leur permettre de créer ou d'améliorer leurs services de statistique. La formation de personnel spécialisé est également très importante, et M. Pazhwak a été frappé à cet égard par la déclaration faite à la 1123<sup>e</sup> séance par le représentant de l'Union postale universelle (UPU). Il serait utile que les autres institutions suivent l'exemple de l'UPU et augmentent dans toute la mesure du possible l'aide qu'elles fournissent en vue de former des fonctionnaires et des étudiants.

9. Il est encourageant de noter que le rapport d'ensemble fait ressortir l'importance du rôle joué par les commissions économiques régionales en matière d'industrialisation et d'augmentation de la productivité (paragraphe 185). Il faut également se féliciter des efforts

faits dans le même domaine par les différentes institutions spécialisées.

10. Le représentant de l'Afghanistan constate avec satisfaction, d'après les renseignements contenus dans la troisième partie du rapport d'ensemble, que plusieurs institutions spécialisées attachent une grande importance à leurs bureaux régionaux ou qu'elles envisagent d'en créer dans les régions sous-développées où elles n'en possèdent pas encore.

11. Le rapport montre que, non content d'exécuter différents programmes de développement, il faut aussi s'attacher à réaliser un développement économique et social équilibré. Il convient de féliciter les institutions qui ont marqué un intérêt spécial pour cette question.

12. M. RIVET (Secrétaire général adjoint de l'Organisation météorologique mondiale), présentant le rapport de l'OMM pour 1959 (E/3350), indique que le Congrès météorologique mondial, qui ne se réunit que tous les quatre ans, a tenu sa troisième session en 1959. Le Congrès a notamment chargé le Comité exécutif d'élaborer un projet de plan pour le développement du réseau mondial de stations météorologiques de base terrestres et maritimes en accordant une attention particulière à la zone tropicale et à l'hémisphère sud. Les directives du Congrès ont déjà porté leurs fruits et, grâce à l'assistance du Fonds spécial, trois pays d'Amérique latine ont entrepris de compléter et de moderniser leur réseau national de stations hydrométéorologiques. Ainsi, le réseau mondial de stations météorologiques sera considérablement amélioré. En Afrique, le maintien des stations existantes dans plusieurs pays pose le problème de la formation de techniciens et de cadres locaux.

13. Parmi les autres réalisations techniques de l'année 1959, il convient de mentionner la mise en service du circuit radiotélétype à grande vitesse Moscou - New-Delhi. De nouvelles liaisons permettront prochainement d'établir autour de l'hémisphère nord un réseau complet pour l'échange de données météorologiques, et l'OMM étudie la possibilité de créer des liaisons analogues dans l'hémisphère sud.

14. Les activités de l'OMM dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique ont continué à se développer en 1959. A sa troisième session, le Congrès avait noté que, en raison de la limitation des fonds alloués à l'OMM en vertu des dispositions actuelles du Programme élargi, une faible partie seulement des besoins connus d'assistance technique pourraient être satisfaits, et il avait exprimé l'espoir que la quote-part minimale de l'OMM pourrait, dans un proche avenir, être fixée à 500.000 dollars au moins par an [résolution 11 (Cg-III)]. Le Comité de l'assistance technique a bien voulu considérer favorablement les difficultés de l'OMM et des organisations analogues et a décidé de prier le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique d'aménager si possible la quote-part allouée aux petites institutions <sup>1</sup>. Bien que le chiffre de 500.000

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/3298, par. 32.

dollars par an n'ait pas été atteint, l'OMM a pu fournir une assistance technique à des pays qu'elle n'avait pas pu aider jusque-là.

15. Dans sa résolution 743 A (XXVIII), le Conseil économique et social a attiré l'attention des gouvernements sur les possibilités de coopération technique qui s'offrent dans le domaine de l'hydrométéorologie, à la suite de la création par l'OMM de la Commission technique de météorologie hydrologique (E/3350, paragraphe 1.5.6). Un grand nombre de pays ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil et de l'OMM, et cette Commission groupe actuellement 93 experts appartenant à 46 pays. Au cours de la session qu'elle tiendra à Washington en avril 1961, elle établira un programme d'activité pour les quatre années à venir. Dans le domaine de l'hydrologie, l'OMM a également participé aux travaux entrepris pour l'aménagement du bassin inférieur du Mékong et à l'établissement de plusieurs centaines de stations pluviométriques.

16. En 1959, des consultations nombreuses ont eu lieu, dans le domaine de l'océanographie, entre l'OMM et les institutions spécialisées intéressées. Un groupe d'experts a été chargé par le Comité exécutif d'établir les plans détaillés d'un service mondial d'avis de raz de marée.

17. En ce qui concerne l'étude de l'espace extra-atmosphérique, le satellite météorologique lancé le 1<sup>er</sup> avril 1960 par les Etats-Unis, qui était équipé de deux caméras de télévision, a effectué environ 300 orbites et pris 6.000 photographies dans les trois premières semaines de sa course. L'un des résultats a été de montrer une très large analogie de structure entre les cyclones tropicaux et les grandes perturbations atmosphériques des régions extra-tropicales; des formations nuageuses en spirale caractéristiques des cyclones tropicaux sont bien visibles aussi sur de nombreuses photographies de perturbations des régions tempérées dont le diamètre atteint ou dépasse parfois 2.500 kilomètres. Un groupe d'experts de l'OMM a activement poursuivi ses travaux sur les renseignements qui peuvent être obtenus à l'aide des satellites. Il s'est préoccupé aussi de la dissémination des renseignements provenant de ces satellites, spécialement en ce qui concerne les cyclones tropicaux.

18. Les aspects météorologiques de l'énergie atomique ont fait l'objet de nombreuses études (E/3350, paragraphe 6.2.7); à la demande du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, douze experts ont été désignés par l'OMM pour prendre part à une discussion sur le transport atmosphérique et la retombée des déchets radioactifs.

19. M. Rivet tient à compléter les renseignements fournis par le rapport de l'OMM en précisant que les services du secrétariat occupent depuis juin 1960 le bâtiment construit par les autorités suisses. Le Comité exécutif y a tenu sa douzième session, et les bâtiments ont été officiellement inaugurés le 12 juillet 1960. A l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention météorologique mondiale, une brochure a été publiée, exposant les buts et les activités de l'OMM au cours de ses dix premières

années d'existence. Cette brochure est éditée dans les quatre langues officielles de l'OMM.

20. Enfin, M. Rivet est heureux de souligner que l'OMM entretient les meilleures relations avec les autres institutions spécialisées et qu'une coordination pratique s'est instaurée entre les divers échelons des secrétariats.

21. M. VASCONCELLOS (Brésil) rappelle que le Gouvernement brésilien s'est beaucoup préoccupé dans le passé de la question de la coordination; il y a eu parfois dans les années antérieures un certain manque de coordination dans les efforts, mais la situation s'est considérablement améliorée. L'absence de coordination peut se traduire, soit par un véritable chevauchement des travaux, soit par une insuffisance de contacts entre institutions dont les activités portent sur des aspects différents de questions similaires. La création, en application de la résolution 694 D (XXVI) du Conseil, de la Commission chargée de l'évaluation des programmes a été une mesure particulièrement importante pour l'amélioration de la coordination. Il faut féliciter la Commission pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Certaines délégations ont formulé quelques réserves au sujet du rapport d'ensemble (E/3347 et Corr.2), mais, vu le temps limité dont elle disposait, la Commission ne pouvait pas produire un document plus complet et plus satisfaisant.

22. Le passage le plus important du rapport est, peut-être, celui qui traite de la concentration des efforts et de la coordination (quatrième partie, section C). Le projet de développement méditerranéen de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) offre un exemple de la tendance générale vers la simplification et la rationalisation qui a été suscitée par l'évaluation quinquennale; les travaux de base ont été effectués par la FAO, mais les gouvernements intéressés sont en train de prendre la relève. Un autre exemple de rationalisation dans le meilleur sens du terme a été donné par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au cours de son intervention à la 1125<sup>e</sup> séance. Il faut que les institutions spécialisées émondent leurs programmes, de manière à pouvoir concentrer leurs efforts sur des travaux de grande importance. Cela n'est certainement pas une tâche facile.

23. En ce qui concerne la coordination, si la nécessité d'éviter les doubles emplois a été au début la préoccupation dominante, il s'agit surtout désormais d'élaborer des plans et des programmes de développement satisfaisants. La Commission chargée de l'évaluation des programmes a elle-même souligné le fait (E/3347, paragraphe 360), auquel la délégation brésilienne, pour sa part, attache la plus haute importance.

24. La délégation brésilienne a fréquemment exprimé l'opinion que c'est dans l'industrialisation qu'il réside la solution fondamentale du problème du développement. Le Gouvernement brésilien a mis en pratique cette conception, et les résultats obtenus prouvent que l'industrialisation permet d'améliorer les niveaux de vie dans les pays sous-développés, même lorsqu'elle

s'accompagne de certains déséquilibres économiques ou d'inflation. Par exemple, de très grands progrès ont été réalisés en très peu de temps par l'industrie automobile du Brésil; ce pays a été, d'autre part, le sixième à parvenir à l'indépendance technologique dans le domaine de la science nucléaire. L'industrialisation est pour un pays le moyen le plus rapide et le plus sûr d'assurer son développement économique; il est, par conséquent, essentiel d'établir une bonne coordination pour l'élaboration des plans de développement industriel.

25. Comme de nombreux représentants l'ont souligné au cours du débat, la coordination ne constitue pas une fin en soi. Elle doit viser à assurer la concentration des efforts en vue de permettre aux pays sous-développés de se développer rapidement grâce à une assistance multilatérale; par contre, elle ne doit pas aboutir à une rigidité excessive ou à une concentration abusive des pouvoirs dans un seul organisme. Le Comité de coordination du Conseil a déjà obtenu des résultats très utiles, mais il reste encore beaucoup à faire. L'important travail accompli par la Commission chargée de l'évaluation des programmes ne doit pas être mis de côté; il faut au contraire lui donner une suite et en faire l'usage le plus judicieux. En même temps, il faudra veiller à ce qu'à leur tour les efforts de coordination ne donnent pas lieu à des doubles emplois.

26. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales)<sup>2</sup> souligne que la question de la coordination et de la rationalisation ne présente pour aucun des organes des Nations Unies un intérêt plus direct que pour les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Dès 1954, un rapport du Secrétaire général sur cette question<sup>3</sup> avait reçu l'approbation unanime du Conseil [résolution 557 A (XVIII)], et les principes qu'il énonçait avaient été entérinés par l'Assemblée générale [résolution 886 (IX)]. Depuis lors, les recommandations du Secrétaire général ont, dans une large mesure, été appliquées: le Conseil et les commissions économiques régionales ont réduit le nombre de leurs organes subsidiaires, dont les réunions ont été espacées et les programmes allégés. Il serait paradoxal aujourd'hui de renverser cette tendance, même au profit des tâches de coordination. A la vingt-sixième session du Conseil, lors de la discussion du projet d'évaluation des programmes, M. de Seynes avait soutenu que les éléments dont disposaient le Conseil et le Comité de coordination étaient suffisants. Il n'a pas été entendu et le Conseil a voulu disposer d'un tableau d'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées [résolution 694 D (XXVI)]. Ce tableau existe, mais il semble qu'on le juge insuffisant, puisqu'il est maintenant question de créer un comité permanent d'experts qui analyserait et résumerait les différentes activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Or, à présent, la coordination ne traverse

pas une crise; elle est au contraire en plein essor. Non seulement des réunions communes à plusieurs organisations ont eu lieu à l'occasion de la trentième session du Conseil pour étudier les questions relatives aux produits de base, aux projections économiques, aux problèmes sociaux, etc., mais encore les diverses institutions ont maintenant acquis un véritable réflexe de consultation. La crise sévit dans d'autres domaines: le Secrétariat des Nations Unies, par exemple, ne dispose pas des moyens nécessaires; il travaille depuis plusieurs années très au-dessus de sa capacité de production. Or, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires vient de réduire d'un demi-million de dollars les crédits demandés par le Secrétaire général dans son projet de budget pour 1961. Le Secrétaire général avait cependant précisé que ses propositions étaient très inférieures aux besoins réels. Il semble que, dans ces conditions, toute dépense supplémentaire pour la coordination ne puisse se faire qu'au détriment d'autres entreprises auxquelles le Conseil attache une grande importance.

27. Certains représentants ont à juste titre distingué entre une coordination de caractère fonctionnel et une coordination de caractère politique. Le Secrétariat, pour sa part, est surtout en mesure d'assurer la première de ces deux formes de coordination. Cette distinction n'a cependant pas toujours été reconnue par le Comité de coordination, qui aurait dû se préoccuper davantage de la coordination de caractère politique.

28. A l'avenir, il serait peut-être préférable que cet effort de coordination à l'échelon gouvernemental porte, non sur l'ensemble des activités en cours, mais sur certains secteurs particuliers. D'autre part, il importe de replacer la coordination dans le cadre de l'examen des problèmes de fond et de l'arracher aux questions de procédure. C'est ainsi, par exemple, que le mandat de la Commission des questions sociales devrait peut-être être révisé compte tenu des activités de certaines institutions spécialisées. De même, en ce qui concerne l'administration publique et la formation des cadres, le Secrétariat aurait le plus grand besoin de recommandations de politique générale.

29. En conclusion, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales souligne que ce qu'il faut faire, à l'heure actuelle, ce n'est pas créer un comité de caractère général, mais plutôt poser le problème de la coordination dans les organes chargés des questions de fond, inviter, par exemple, la Commission des questions sociales à examiner certains domaines dans lesquels une meilleure coordination pourrait être assurée et, dans les secteurs où il n'existe pas d'organe spécialisé, réunir des groupes d'experts qui prépareraient le travail du Conseil et du Comité de coordination.

30. M. GARCÍA DE LLERA (Espagne) félicite la Commission chargée de l'évaluation des programmes d'avoir fourni dans son rapport d'ensemble (E/3347 et Corr.2) un aperçu intéressant et utile de l'orientation probable des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées au cours des années à venir. La Commission a reconnu au paragraphe 310 de son rapport que de telles prévisions se heurtent à

<sup>2</sup> Le texte *in extenso* de la déclaration de M. de Seynes a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.877.

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, dix-huitième session, Annexes, point 29 de l'ordre du jour, document E/2598.

d'inévitables limites, en raison de l'autonomie des organisations et de l'impossibilité où l'on se trouve de prévoir les décisions que leurs organes directeurs prendront. Le rapport souligne la nécessité, pour les gouvernements, de redoubler d'efforts en vue de faire face aux besoins de plus en plus considérables et pour relever les niveaux de vie. Une place particulièrement importante a été, comme de juste, faite aux problèmes intéressant les pays sous-développés, où les taux d'accroissement de la population sont les plus élevés et où une forte proportion de la population parvient tout juste à subsister. La Commission a formulé l'espoir que, dans une certaine mesure au moins, son rapport pourrait être considéré comme une étape du processus dynamique que constitue l'accroissement progressif de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en tant qu'instruments susceptibles d'aider tous les pays du monde à développer leur économie à une cadence très accélérée. Il faut espérer que cette évolution s'accomplira dans le délai le plus bref possible.

31. L'utilité du rapport d'ensemble dépendra, en dernière analyse, des mesures que prendront le Conseil, les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que les gouvernements des Etats Membres. Il est indispensable que toutes les mesures adoptées soient étroitement coordonnées. La Commission a souligné avec raison, au paragraphe 354 de son rapport, que les résultats des efforts de rationalisation n'ont pas été suffisants jusqu'ici. Il reste beaucoup à faire encore, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre des réunions, leur plus grand espacement et la diminution du nombre de rapports publiés. L'adoption de quelques-unes des suggestions formulées au paragraphe 355 permettrait de surmonter dans une grande mesure les difficultés actuelles. Le nombre excessif de réunions, par exemple, impose de lourdes charges, non seulement aux secrétariats internationaux, mais également aux gouvernements. Pour porter tous ses fruits, la rationalisation doit être acceptée par tous les intéressés comme un principe directeur. Il convient, de même, de réduire le plus possible les dépenses administratives. A une époque où certains pays, y compris l'Espagne, appliquent des politiques d'austérité afin de faire face aux besoins du développement, il serait illogique de leur demander d'accroître leurs dépenses sur le plan international. Il faut éviter de créer de nouveaux organismes internationaux, sauf s'ils sont, de toute évidence, absolument nécessaires et doivent profiter à tous les intéressés. M. García de Llera est d'accord avec les orateurs qui ont soutenu que les contributions supplémentaires devraient avoir un caractère bénévole et que cette charge devrait être supportée en premier lieu par les pays développés.

32. Bien qu'on parle beaucoup de coordination, M. García de Llera s'est rendu compte par sa propre expérience, en qualité d'observateur, puis de représentant de l'Espagne au Conseil, que les progrès réalisés demeurent très au-dessous du minimum nécessaire. Il a constaté avec satisfaction que ce sont les gouvernements qui, dans certains cas, sont instamment priés

d'assurer une meilleure coordination de leurs activités; c'est un point qu'a notamment souligné le représentant de la France à la 1125<sup>e</sup> séance.

33. M. García de Llera rend hommage aux institutions spécialisées pour l'œuvre qu'elles ont accomplie dans le domaine de leur compétence. C'est ainsi que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a constamment fait preuve du sens des responsabilités qui convient à une institution existant depuis si longtemps. Le Directeur général du Bureau international du Travail est extrêmement sensible aux besoins actuels et il a su veiller, à très juste titre, à ce que l'important problème de la jeunesse et du travail soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail. Le Directeur général a également manifesté un esprit d'initiative louable à propos de la création de l'Institut international d'études sociales (E/3378).

34. L'évaluation des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la période 1959-1964 (E/3343) fournit, non seulement des indications utiles sur l'orientation future de l'action de cette organisation, mais donne également une vue d'ensemble de l'œuvre accomplie par l'UNESCO au cours des dix dernières années. M. García de Llera souligne que l'on doit tenir compte du principe d'une répartition géographique équitable, lorsqu'il s'agit d'admettre certaines organisations non gouvernementales à participer aux travaux de l'UNESCO. L'intérêt que l'Espagne porte à cette organisation est mis en évidence par l'activité de la Commission nationale espagnole pour l'UNESCO, qui a créé un certain nombre d'organismes subsidiaires chargés de s'occuper d'aspects particuliers du progrès de l'éducation, de la science et de la culture.

35. M. García de Llera a suivi attentivement les travaux de l'OMS, de l'Union internationale des télécommunications et de l'OMM, et il est en mesure de confirmer les déclarations faites par les représentants de ces organisations, à la 1125<sup>e</sup> séance et au cours de la présente séance, concernant la portée et l'efficacité de leurs programmes. Le système adopté par l'OMM et qui consiste à établir le budget pour une durée de quatre ans est un moyen très efficace d'empêcher des augmentations budgétaires annuelles. La décision prise par le Congrès de l'OMM à sa troisième session de créer une Commission de météorologie hydrologique, la coopération étroite de l'OMM et de l'UNESCO dans le domaine des recherches sur la zone aride (E/3350, paragraphe 6.2.2) et le programme de recherches de l'OMM sur la zone tropicale humide (*ibid.*, paragraphe 6.2.3) sont des aspects de l'activité de cette organisation qui méritent d'être spécialement mentionnés.

36. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a beaucoup aidé à dissiper les inquiétudes relatives aux dangers des rayonnements résultant de l'utilisation croissante de l'énergie atomique. Les diverses mesures prises par l'AIEA pour fixer des normes de sécurité pour le transport des substances radio-actives et l'élimination des déchets radio-actifs (E/3365, paragraphes 63 et 64) représentent également une contri-

bution précieuse à l'amélioration du bien-être de l'humanité.

37. Passant à des questions qui ont causé quelque inquiétude à la délégation de l'Espagne, M. García de Llera déclare que les références au désarmement qui figurent dans certains rapports risquent d'être utilisées à des fins de pure propagande, étant donné que la possibilité de parvenir à un désarmement réel semble malheureusement encore très éloignée. Le grand nombre de campagnes entreprises, Année mondiale du réfugié, Campagne de lutte contre la faim et autres, risquent d'avoir des effets regrettables en donnant faussement à croire à l'opinion publique mondiale que les problèmes immenses et très anciens qui préoccupent l'humanité peuvent être résolus en l'espace d'un an.

38. La délégation espagnole approuve la conclusion du Comité administratif de coordination (CAC), selon laquelle la principale tâche de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées est de se préparer à faire face à un accroissement des besoins de la collectivité internationale. Il conviendrait de procéder à des études approfondies et réalistes pour déterminer ces besoins et élaborer les mesures qui permettront de les satisfaire aussi rapidement et efficacement que possible. Il se peut qu'à un moment donné il soit souhaitable d'opérer une certaine réduction du nombre des organismes existants, mais, avant de prendre une telle mesure, il faudra s'assurer que l'organisme ou les organismes visés ne répondent pas à un besoin réel. En tout état de cause, il convient que les organismes internationaux possèdent une certaine souplesse de fonctionnement qui leur permette de faire face avec succès à toute nouvelle demande qui pourrait leur être adressée.

39. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) appuie sans réserve les observations que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales vient de formuler au sujet de la coordination. Une longue expérience en qualité de membre du CAC l'a convaincu, lui aussi, qu'il n'existe pas de crise dans le domaine de la coordination. Les

chefs des institutions spécialisées sont parvenus à assurer un degré de coopération très satisfaisant au sein du CAC. Les organismes intergouvernementaux des institutions spécialisées elles-mêmes sont le lieu tout indiqué où les représentants des gouvernements peuvent se faire une idée exacte des résultats obtenus par la coordination. Les inquiétudes qui ont été exprimées au cours de la discussion pourraient être notablement atténuées si les représentants des gouvernements au sein des institutions spécialisées travaillaient en contact plus étroit avec leurs délégations au Conseil et si ces dernières faisaient davantage appel à l'expérience et au savoir acquis par les représentants de leurs gouvernements dans les différentes institutions spécialisées.

40. M. JENKS (Organisation internationale du Travail) partage l'opinion exprimée par le Directeur général de l'OMS. L'OIT serait heureuse de coopérer à l'élaboration de propositions acceptables pour tous dans le sens indiqué par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales.

41. M. TERENCE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) indique qu'il partage entièrement l'avis du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales.

42. M. SCHWEITZER (Chili) espère que le fait que la délégation du Chili n'a pas participé aux débats ne sera pas interprété comme signifiant qu'elle n'apprécie pas pleinement l'œuvre accomplie par les institutions spécialisées.

43. Le représentant du Chili pense, comme le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, que la coordination est en plein développement. Rien ne doit être négligé pour encourager les institutions spécialisées à faire de nombreux efforts dans le même sens.

44. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur les points 3 a) et 3 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h. 35.